

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 14 mars 2016 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10770, avenue Vianney, lequel est érigé sur le lot 1742231 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une piscine et un cabanon en cour avant situés respectivement à 1 mètre et 2,48 mètres de l'emprise de la voie publique au lieu de 5 mètres;
- des clôtures et des écrans en bois ayant respectivement une hauteur de 1,2 mètre et 2 mètres au lieu de 0,9 mètre;
- une terrasse ayant une hauteur de 1,08 mètre au lieu de 1 mètre;
- un perron faisant saillie de 2,5 mètres par rapport à la façade du bâtiment au lieu de 1,5 mètre,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de février deux mille seize.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement